

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six du mois de mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Elisabeth LAPEYRE, Jean-Baptiste MONLAU, Gaëlle PINSOLLE et Gilles LARQUÉ Adjointes, Mmes et MM Christian DUQUEYROIX, Sandra MOLIA, Christophe LABADESSE, Marlène VIGNAU, Stéphane TARICCO, Julien PLANTEFÈVE, Luce LARQUÉ, Cédric BARRAQUÉ, Christophe MARQUES DA SILVA et Aurélie MOURGUET Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : /

Monsieur Christian DUQUEYROIX a été élu secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 18 mai 2026

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ Maire, à 20 heures 30.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, madame le Maire procède à l'ordre du jour :

- Retrait de délibération
- Adoption du règlement intérieur
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026
- Cours d'école
- Bail locataire

Questions diverses.

Retrait de la délibération n°16022026_03

Le Maire rappelle que, lors de la séance en date du 16 février 2026, une délibération a été prise concernant l'achat de cadeaux pour remercier des élus quittant leur fonction.

A cette occasion, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le mandatement des factures liées à ces achats

Cependant, les dépenses ne répondant pas à un intérêt public local, il paraît opportun de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retirer la délibération du 16022026_03 relative à l'achats des cadeaux des élus quittant leur fonction.

15 votes pour

Règlement intérieur

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Monsieur Cédric Barrqué demande si « l'opposition » peut obtenir une page entière dans le bulletin municipal, contre ½ actuellement.

Madame le Maire lui répond de se faire confiance, qu'à l'heure actuelle on ne change rien mais au besoin « l'opposition » disposerait d'une page entière.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur.

15 votes pour

Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'il existe des dérogations à l'organisation du temps scolaire (OTS) qui sont règlementées par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Elle propose, en corrélation avec l'avis de l'école de Mazerolles, de renouveler l'OTS sur 4 jours.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne :

DÉCIDE de vouloir renouveler l'OTS sur 4 jours.

15 votes pour

Cours d'école

Madame le Maire fait un point sur l'avancé du projet et expose une vision de la future apparence de la cour.

Le document présenté a été validé au préalable par les professeurs des écoles.

Les travaux sont prévus pour cet été.

Deux muriers platanes ont été plantés devant la salle des sports.

Monsieur Gilles Larqué se demande comment sécuriser cette nouvelle cour et ne pas la laisser libre d'accès, notamment le week-end lorsqu'il y a des manifestations à la salle des sports.

Un point sera fait ultérieurement, à voir à l'usage.

Bail locataire – révision de loyer

Madame le Maire rappelle aux membres présents que Madame Chavoutier occupe son logement depuis le 1^{er} septembre 2017.

Le montant actuel du loyer est de 537.39 euros pour 49 m2.

Au regard du montant du loyer, madame le Maire propose de ne pas réviser le loyer de madame Chavoutier pour l'année 2026-2027.

Le Conseil, après en avoir délibéré, :

DÉCIDE

- De ne pas réviser le loyer de madame Chavoutier
- De rester sur un montant de loyer mensuel à 537.39 €
- Pour l'année 2026-2027

15 votes pour

Questions diverses

➤ Panneaux lumineux

Monsieur Gilles Larqué fait un point sur notre panneau lumineux. Nous avons dû mettre à jour l'unité car celui-ci est devenu obsolète notamment avec l'arrêt de la 2G. Le remplacement du matériel revient à la commune à 1 100 euros HT.

Avec le changement de propriétaire du Vival, le panneau pourrait retourner à son emplacement initial. Une convention serait signée et indiquerait notamment la contrepartie financière.

➤ Fortes chaleurs

Madame le Maire explique qu'au vue des fortes chaleurs, la récréation de la pause méridienne sera faite dans la salle des sports.

Certains parents donnent des lunettes de soleil ainsi que de la crème solaire aux enfants, afin que les adultes l'appliquent. Après avoir recueilli l'avis des membres présents, un mot serait mis dans les cahiers des enfants comme suit :

- Couvre-chef obligatoire,
- Pas de crème solaire sur la pause méridienne (gestion compliquée pour le personnel),
- Pas de lunettes solaires sur la pause méridienne (risque de casse et/ou perte).

➤ Départs de Maider, Magguy et Alain

Madame le Maire demande aux élus présents de réfléchir à ce qui pourrait être organiser en l'honneur de leurs départs et à quelle date. La commission animation prend en charge cette organisation.

➤ Ateliers jeunes

Madame Marlène Vignau expose rapidement l'ordre du jour de sa réunion de jeudi 28 mai dans le cadre de l'organisation de l'ateliers jeunes 2026.

Elle demande aux membres présents de leur faire part d'éventuels projets de travaux.

Les ateliers jeunes auront lieu du 27 au 31 juillet 2026 et seront encadrés par l'association Progrès.

Une demande sera faite au TYMS pour savoir s'ils veulent y participer.

Monsieur Gilles Larqué propose de créer un coin « camping » sur le carré d'herbe derrière la mairie, avec tables de pique-nique. Le problème est actuellement tous les riverains amènent leurs chiens pour y faire leurs besoins, sans nettoyer en partant.

➤ **Audit**

Monsieur Christophe Marques demande l'avancée sur l'audit du personnel qui doit être mené par le centre de gestion 64. Celui-ci débutera la semaine prochaine.

Planning de l'audit :

- Entretiens de tous les employés,
- Entretiens avec madame le Maire,
- Restitutions et conseils du CDG 64 (vers fin juin),
- Convocation de la commission personnel pour étudier le résultat et prendre les décisions pour septembre sachant qu'une classe ferme à la rentrée 2026.

L'audit porte sur le personnel de l'école et Steve.

➤ **Remplacement de la bibliothécaire**

Madame Aurélie Mourguet demande si Maider sera remplacée. Madame le Maire lui répond que oui, et que le recrutement sera effectué conjointement Mairie / CCLB.

➤ **Repas des aînés**

Madame le Maire fait le point du programme concernant le repas des aînés qui aura lieu ce samedi 30 mai :

- RDV au foyer à 08h30 pour la mise en place
- RDV à 11h30 pour accueillir les invités
- Discours des maires de Mazerolles et Larreule
- Début du service
- Jeux, loto et tournoi de belotte. Marlène et Luce sont désignées pour assurer le loto.
- Fin à 20h car le foyer est loué à 21h.

➤ **Délégué militaire départemental (DMD)**

Monsieur Christian Duqueyroy indique aux membres présents qu'il est allé se présenter au DMD 64. La commune de Mazerolles est la seule à l'avoir fait.

Pour information, le ministre des Armées va augmenter les informations concernant le service national qui sera mis en place à compter de septembre 2026.

➤ **Soirée moules frites du comité des fêtes**

Les élus indiquent que le comité des fêtes est passé un peu à côté de l'organisation de cette soirée. Ils ont peur pour l'organisation des prochaines fêtes. Madame le Maire

propose de recevoir les présidents du comité des fêtes afin de faire le point avec eux.
Il serait peut-être judicieux d'intégrer dans ce comité des personnes d'expérience.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

A Mazerolles, le 06.07.2027

La Maire,
Isabelle PÉGUILHÉ



Le secrétaire de séance,

Christian DUQUEYROIX

➤ **Conseil des enfants**

Madame Gaëlle Pinsolle expose aux membres présents le conseil des enfants déjà adopté lors du précédent mandat et validé par le personnel enseignant.

Reste une question en suspens, difficile à trancher à savoir si nous ouvrons les candidatures à tous les enfants ou uniquement ceux qui résident à Mazerolles. Il faut savoir que ce conseil sera un peu travaillé à l'école, notamment pour la rédaction de la profession de foi.

Les votes seront réalisés dans un lieu neutre : le foyer.

Il est décidé que sur les 6 enfants élus il y aura :

- 4 enfants de Mazerolles,
- 2 enfants extérieurs.

Les enfants sont élus pour 1 an.

➤ **Programme lait et fruit à l'école**

Madame Gaëlle Pinsolle explique aux élus présents qu'actuellement la commune de Mazerolles détient le label Ecocert qui « oblige » la cantine communale à réaliser des menus avec des produits bio et locaux.

Il est proposé de terminer l'année avec ce label, et de déposer pour l'année suivante, un dossier pour le programme « lait et fruit à l'école ». Ce programme pourrait ramener une compensation financière à la commune.

Le but n'est pas d'arrêter le bio et local car la commune a toujours la volonté de se fournir en bio et local. Il est d'ailleurs envisagé d'indiquer sur les menus d'où proviennent les aliments utilisés pour la réalisation des menus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Mazerolles, le 06.07.2026

La Maire,
Isabelle PÉGUILHÉ



La secrétaire de séance,

Gaëlle PINSOLLE